PROCH' ORIENTATION

GUIDE DE L'AMBASSADEUR

A destination des professionnels et étudiants

Retrouvons-nous sur

prochorientation.fr

PROCH' ORIENTATION

Région Hauts-de-France

Les ambassadeurs Proch'Orientation :
objectifs, engagements, actions p.3

Charte des ambassadeurs Proch'Orientation p.4

Créez votre compte ambassadeur p.6

Répondez à la sollicitation d'un établissement p.7

Préparez votre intervention auprès des jeunes p.8

Foire aux questions p.9

La convention de mécénat de compétences
et la charte de partenariat p.10

Les référents territoriaux Proch'Orientation p.12

LES AMBASSADEURS PROCH'ORIENTATION

Pour mettre en œuvre la compétence régionale « information sur les métiers et les formations », Proch'Orientation met en relation des élèves et apprentis avec un **réseau d'ambassadeurs** : des professionnels ou étudiants volontaires pour présenter leur formation, leur métier, leur secteur d'activité, leur quotidien professionnel et répondre aux questions des élèves.

Les objectifs du réseau

➜ Faciliter le rapprochement des entreprises avec les jeunes, les familles et le monde éducatif

➜ Engager un dialogue vivant en profitant d'expériences de terrain

➜ Fournir de l'information métier qualifiée

➜ Promouvoir l'attractivité des secteurs professionnels qui recrutent en Hauts-de-France

➜ Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

➜ Agir sur les représentations et encourager les jeunes à réaliser leurs ambitions

➜ Favoriser l'équité sociale et territoriale

Les engagements de Proch'Orientation

✓ **Vous proposer un accompagnement sur mesure :** un à deux référents Proch'Orientation sont présents dans chaque département, à l'écoute de vos besoins et de ceux de votre employeur.

✓ **Vous accompagner dans la valorisation de votre métier, de votre secteur d'activité ou de votre formation,** et favoriser ainsi le rapprochement entre l'environnement économique régional et le système éducatif.

✓ **Faciliter votre rencontre avec les jeunes :** vous fournir des ressources, des outils et des conseils pour vous aider à préparer vos interventions.

Les actions des ambassadeurs

Vos possibilités d'intervention en tant qu'ambassadeur Proch'Orientation sont variées, s'adaptent à votre convenance et à votre disponibilité :

- **Intervenez dans les établissements** (à partir du collège) pour présenter votre formation, votre métier ainsi que votre quotidien et répondre aux questions des élèves ;
- **Participez à des événements** (forums, salons, portes ouvertes...) éventuellement avec votre matériel professionnel ;
- **Faites visiter votre entreprise** à un groupe de jeunes (si le règlement intérieur vous y autorise, et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité appliquées à votre entreprise) ;
- **Accueillez des jeunes en stage de découverte.**

CHARTE DES AMBASSADEURS PROCH'ORIENTATION

Article 1 : Objet

La loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel a conforté et renforcé le rôle des Régions en matière d'information sur les métiers et les formations.
Proch'Orientation a pour objectif de mettre en relation des ambassadeurs Proch'Orientation avec des jeunes par l'intermédiaire des établissements d'enseignement et des structures d'accompagnement.

Article 2 : Statut et rôle de l'ambassadeur Proch'Orientation

✓ Statut :

L'ambassadeur Proch'Orientation est un professionnel – chef d'entreprise, salarié, retraité, etc… -ou une personne en formation ou un formateur. S'il est salarié, l'ambassadeur exerce sa mission avec l'accord de son employeur et dans les conditions fixées par celui-ci.

✓ Rôle :

Le professionnel qui est ambassadeur Proch'Orientation a pour mission de présenter, de manière interactive, ses activités professionnelles, son employeur, son environnement et ses conditions de travail, mais aussi sa formation et son parcours.
Si l'ambassadeur Proch'Orientation est un lycéen, un étudiant, un apprenti ou toute autre personne en formation, il présentera alors sa formation et son parcours.
S'il s'agit d'un enseignant ou d'un formateur, il présentera la formation qu'il dispense.

Article 3 : Modalités d'intervention

L'intervention d'un ambassadeur Proch'Orientation peut se faire dans différents cadres :

✓ Une présentation interactive, avec questions-réponses, devant un groupe d'élèves au sein d'un établissement d'enseignement ou d'une structure d'accompagnement.

✓ Une rencontre au sein d'un forum, salon ou autre événement (en présentiel ou en ligne) accueillant des jeunes, des familles, des enseignants, des conseillers et/ou des prescripteurs.

✓ Une visite du lieu de travail.

La Région Hauts-de-France s'engage à faciliter les contacts entre les établissements d'enseignement, les structures d'accompagnement et les ambassadeurs Proch'Orientation.

Article 4 : Engagement

Pour être ambassadeur Proch'Orientation, il est nécessaire de connaître et d'accepter les différents engagements énoncés dans la présente charte, mise à disposition sur le site prochorientation.fr
En s'inscrivant sur le site prochorientation.fr, l'ambassadeur Proch'Orientation adresse un extrait de casier judiciaire à Proch'Orientation via l'adresse suivante : prochorientation@hautsdefrance.fr
Il s'engage à répondre aux prises de contact et aux demandes de rendez-vous selon ses disponibilités.
Dans le cadre de ses rencontres, il s'engage à informer sans discrimination dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française :

- L'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion,
- Le respect de toutes les croyances,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- La liberté de conscience et le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public.

Pour toute question relative à son activité, l'ambassadeur peut contacter le référent Proch'Orientation de son territoire via l'adresse suivante : prochorientation@hautsdefrance.fr

Article 5 : Responsabilité et assurance

Concernant les interventions au sein d'un établissement, quel qu'il soit, les jeunes sont sous la surveillance et la responsabilité de l'établissement ou de la structure. La rencontre a lieu sous la responsabilité de l'établissement et est couverte par son assurance responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre d'accueil de public sur son lieu de travail, l'ambassadeur Proch'Orientation s'assure que les règles de sécurité soient respectées. La rencontre a lieu sous la responsabilité de la structure et est couverte par son assurance responsabilité civile professionnelle.

L'ambassadeur Proch'Orientation s'engage à souscrire une assurance en responsabilité civile qui le couvre au titre de la mission exercée.

Article 6 : Protection des données

Conformément au Règlement général sur la protection des données 679/2016 UE et à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 modifiée, les ambassadeurs Proch'Orientation disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou, pour des motifs légitimes, d'opposition au traitement de vos données.

Les ambassadeurs Proch'Orientation peuvent exercer ces droits auprès de prochorientation@hautsdefrance.fr ou en contactant le délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France dont les coordonnées sont disponibles sur www.hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes

Si après avoir contacté le DPO, les ambassadeurs Proch'Orientation estiment que leurs droits Informatique & Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, ils peuvent adresser une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Article 7 : Sollicitations régionales

L'ambassadeur Proch'Orientation peut être sollicité à des fins d'évaluation et d'enquête, dans un souci constant d'amélioration du service.

Il pourra également être sollicité pour donner son accord au titre du droit à l'image pour être photographié, enregistré ou filmé dans le cadre de la communication en lien avec son activité d'ambassadeur Proch'Orientation.

Article 8 : Durée de l'engagement

L'ambassadeur Proch'Orientation s'engage sur une durée indéterminée.

Il est libre de cesser son engagement à tout moment, en supprimant son compte. Une nouvelle inscription sur la plateforme numérique sera nécessaire si l'ambassadeur souhaite ultérieurement se porter à nouveau volontaire.

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente charte, la Région se réserve le droit de mettre fin à son statut d'ambassadeur Proch'Orientation à tout moment et sans préavis.

J'ai pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepte.

Fait à ....., le.....

CRÉEZ VOTRE COMPTE AMBASSADEUR

Mode d'emploi

1. Connectez-vous sur prochorientation.fr et cliquez sur « Ambassadeurs », puis « Nous rejoindre ».

2. Sélectionnez le profil d'ambassadeur qui vous correspond : ambassadeur lycéen/apprenti/étudiant, ambassadeur des métiers ou ambassadeur d'un organisme de formation.

3. A l'étape suivante, saisissez vos informations personnelles.

4. A l'étape suivante, renseignez les informations liées à votre métier.

5. Indiquez les types d'interventions pour lesquels vous acceptez d'être sollicité.

6. La finalisation de l'inscription génère l'envoi d'un mail de confirmation sur votre messagerie.

7. Cliquez sur le lien contenu dans le mail afin de valider votre compte et créer votre mot de passe. *Attention : le lien expire après 12 heures ; passé ce délai, il sera nécessaire de retourner sur le site prochorientation.fr et de cliquer sur « se connecter > mot de passe perdu » pour recevoir à nouveau un mail de création de mot de passe.*

Aide

➜ Vous avez perdu votre mot de passe ? La procédure de « mot de passe perdu » génère un mail qui peut avoir basculé dans vos courriers indésirables. Le mail envoyé n'est valide que 5 minutes. Passé ce délai, la procédure devra être réitérée. En cas de problème, envoyez un mail à prochorientation@hautsdefrance.fr ou contactez votre référent territorial Proch'Orientation.

➜ Vous avez changé d'adresse mail ? Cliquez sur votre profil puis sur « Mise à jour de mes informations ». Saisissez votre nouvelle adresse mail et validez en cliquant sur « finaliser la mise à jour ».

➜ Vous souhaitez supprimer votre compte ? Cliquez sur votre profil puis sur « Mise à jour de mes informations ». En haut à droite, un bouton rose indique « Supprimer mon compte ».

RÉPONDEZ À LA SOLLICITATION D'UN ÉTABLISSEMENT

Vous pouvez être sollicité directement par votre référent territorial Proch'Orientation ou par des équipes éducatives via l'agenda du site Proch'Orientation.

1. Vous recevez alors un mail sur l'adresse de messagerie que vous avez renseignée lors de la création de votre compte ambassadeur. Ce mail vous informe qu'un établissement scolaire vous a contacté via la plateforme et vous indique l'horaire et le jour du rendez-vous sollicité.

2. Pour obtenir davantage de détails sur la sollicitation, connectez-vous à votre compte ambassadeur sur le site prochorientation.fr puis accédez à la rubrique « Agenda » via le Menu.

3. Vous arrivez sur le tableau de bord de votre agenda Proch'Orientation. A gauche, la rubrique « Notifications » liste les sollicitations reçues à titre informatif.

4. La rubrique « Rendez-vous » permet de gérer ces sollicitations. Il y a deux filtres : « RDV à venir » et « RDV passés ».

5. En sélectionnant « RDV à venir » et en cliquant sur le RDV demandé, vous accédez au contenu détaillé de la demande.

6. Vous choisissez d'accepter ou de refuser le RDV. **Cette étape est très importante car il ne faut pas laisser une sollicitation sans réponse.** Les équipes éducatives ont besoin de savoir dès que possible si vous pourrez intervenir ou non, avant de pouvoir réajuster leur projet le cas échéant.

7. Une messagerie est intégrée et permet de répondre à l'interlocuteur qui vous sollicite, de manière sécurisée, sans partage de vos coordonnées personnelles. Si vous le souhaitez, vous serez libre par la suite de transmettre vos coordonnées pour être contacté plus facilement pour co-construire l'intervention.

8. En cas de besoin, n'hésitez pas, via la messagerie, à demander davantage de précisions sur l'intervention à votre interlocuteur avant de donner votre réponse.

9. En cas de refus, n'hésitez pas à personnaliser votre message (à la place du message automatique) voire à proposer d'autres créneaux de disponibilité si vous en avez.

PRÉPAREZ VOTRE INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES

Votre intervention est avant tout un témoignage vivant et direct, mais une préparation est recommandée. Vous devrez adapter votre discours en fonction de l'âge des jeunes. Nous mettons à votre disposition ces ressources pour vous accompagner : une liste de questions à préparer, et dans le PDF joint à ce livret, un support pour votre intervention. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter votre référent territorial Proch'Orientation pour des conseils supplémentaires.

Comment présenter votre métier ?

☛ Qui êtes-vous ? *nom, âge, ville, métier, entreprise, secteur d'activités, etc.*
☛ Quel est votre parcours ? *formations suivies, diplômes obtenus, expériences professionnelles ou personnelles, etc.*
☛ Pourquoi avoir choisi ce métier ?
☛ En quoi consiste votre métier ? *activités principales, matériel et équipements utilisés, description d'une journée-type ou semaine-type, exemples de projets concrets, etc.*
☛ Quelles compétences sont nécessaires ? *connaissances indispensables, savoir-faire à maîtriser, savoir-être recherché, etc.*
☛ Quels sont les enseignements scolaires utiles à ce métier ?
☛ Quelles sont vos conditions de travail ? *horaires, jour/nuit, semaine/week-end, seul/en équipe, fixe/déplacements, conditions salariales, etc.*
☛ Quels sont les avantages de votre métier ?
☛ Quels sont les inconvénients de votre métier ?
☛ Quelle est la répartition hommes/femmes dans votre secteur ?
☛ Quels conseils donneriez-vous à des jeunes intéressés par votre métier ?

N'hésitez pas à citer quelques anecdotes pour illustrer votre propos et rendre votre discours plus concret pour les jeunes. Vous pouvez par exemple citer les grands chantiers ou grands projets connus sur lesquels vous travaillez (ex : Canal Seine-Nord Europe, Engagement pour le renouveau du Bassin Minier, plan Arbres, la 3e révolution industrielle pour une économie durable et connectée...).
https://www.canal-seine-nord-europe.fr/
https://www.hautsdefrance.fr/plan-arbres-en-region/
https://rev3-entreprises.fr/dynamique-rev3/les-ambitions-rev3/

Conseils

★ Si vos activités professionnelles s'y prêtent, n'hésitez pas à apporter votre matériel pour une démonstration, voire une manipulation par les élèves.
★ Veillez à centrer votre témoignage sur votre métier ou formation, et à ne pas présenter votre entreprise ou établissement de formation dans le but d'en faire la publicité.
★ Évitez de porter un jugement personnel sur une voie de formation (voie générale, technologique, professionnelle, voie scolaire ou apprentissage).
★ Afin de promouvoir la mixité des métiers, précisez que filles et garçons ont des chances égales d'accéder à la formation ou au métier que vous présentez.
★ Afin de promouvoir l'inclusion, invitez les jeunes porteurs de handicap à se renseigner sur les adaptations possibles au métier ou au poste qui les intéresse.

FOIRE AUX QUESTIONS

Combien de temps dure une intervention ?

Tout dépend du type d'intervention. L'intervention en classe est calée sur les horaires de cours (maximum 45 minutes). Lors des forums ou salons, les durées sont variables. Il faut également prévoir un temps de préparation de votre intervention (voir « conseils » en page 8).

Dois-je accepter toutes les sollicitations ?

Non, les rencontres doivent être conciliables avec les contraintes de votre agenda professionnel et/ou personnel. Il faut prendre le temps d'échanger avec les personnes qui souhaitent vous mobiliser afin de trouver le créneau qui vous convienne (voir page 7).

Dois-je réaliser un nombre précis d'interventions ?

Vous êtes volontaire et bénévole, le nombre d'interventions ne vous est pas imposé. Cependant, si votre entreprise a signé la convention de mécénat de compétences avec la Région Hauts-de-France, celle-ci s'engage à respecter le nombre d'interventions convenues.

Peut-on me solliciter pour une visite de mon entreprise ?

Oui, si vous avez indiqué proposer ce type d'intervention dans votre formulaire d'inscription. Vous pouvez faire visiter votre entreprise si le règlement intérieur vous y autorise, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité appliquées à votre entreprise.

Les jeunes préparent-ils l'intervention avant ?

Oui, les équipes éducatives effectuent un travail de préparation avec les jeunes concernés, en amont de votre intervention.

Suis-je seul devant les élèves pendant une intervention ?

Non, votre intervention se réalise dans le cadre scolaire et avec l'accompagnement de l'équipe éducative.

Dois-je uniquement intervenir dans le périmètre de mon lieu d'activité ?

Lors de votre inscription, vous déterminez la zone géographique sur laquelle vous souhaitez intervenir, mais à tout moment, vous pouvez décider de l'étendre ou de la restreindre. Il faut dans ce cas vous rapprocher de votre référent territorial Proch'Orientation.

LA CONVENTION DE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES ET LA CHARTE DE PARTENARIAT

Vous êtes un employeur public ou privé,
une association ou un établissement de formation,

valorisez vos métiers et **préparez vos futurs recrutements** en devenant **partenaire Proch'Orientation !**

Plusieurs avantages

➜ Développer l'attractivité de vos métiers
➜ Valoriser vos salariés au travers d'une mission citoyenne
➜ Faire connaître votre structure
➜ Faciliter vos futurs recrutements

Comment ça se passe ?

✓ Mobilisez vos salariés pour devenir ambassadeurs Proch'Orientation
✓ Faites visiter votre entreprise à un groupe de jeunes
✓ Accueillez des jeunes en stage de découverte

Pour valoriser votre engagement, signez avec la Région Hauts-de-France :

★ une charte de partenariat Proch'Orientation
★ une convention de mécénat de compétences Proch'Orientation (pour les entreprises) qui vous permet de profiter de déductions fiscales

La signature de la **charte de partenariat** vous permet de valoriser votre participation au dispositif Proch'Orientation : notamment les compétences de vos salariés mobilisés, le nombre d'heures d'intervention, les outils d'information mis à disposition, l'accueil de jeunes en visite ou en stage de découverte, etc. La charte reconnaît la collaboration entre votre structure et la Région Hauts-de-France.

La **convention de mécénat de compétences** s'adresse aux entreprises et valorise la participation des salariés au réseau des ambassadeurs Proch'Orientation comme un don sous forme de mécénat, ouvrant droit à déduction de l'impôt sur les sociétés, sur la base de 60% du montant du salaire chargé sur le temps imparti, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires ou de 20 000 euros.

Pour tout complément d'information, rendez-vous sur le site prochorientation.fr ou contactez votre référent territorial Proch'Orientation.

CONTACTS

prochorientation@hautsdefrance.fr

Des référents territoriaux pour vous accompagner

Aisne	**Laure DELHAYE** laure.delhaye@hautsdefrance.fr 06 71 17 13 75
Nord	Bassins d'éducation : Lille Est / Cambrésis / Douaisis / Valenciennois / Sambre Avesnois **Carole MASSON** carole.masson@hautsdefrance.fr 06 33 74 63 62 Bassins d'éducation : Dunkerque Flandre / Lille Ouest / Lille Centre / Roubaix Tourcoing **Aline ROBION** aline.robion@hautsdefrance.fr 06 33 22 62 83
Pas-de-Calais	**Catherine MERLIN** catherine.merlin@hautsdefrance.fr 06 31 30 50 36
Oise	**Nathalie MARQUER** nathalie.marquer@hautsdefrance.fr 06 42 10 30 63
Somme	prochorientation@hautsdefrance.fr 06 31 30 73 60
Coordination Hauts-de-France	**Gaëlle LIZÈRE** gaelle.lizere@hautsdefrance.fr 06 31 30 73 60

Un interlocuteur dédié aux partenariats et mécénat de compétences

Lyse TARGET
lyse.target@hautsdefrance.fr
06 80 26 32 30

PROCH' ORIENTATION

Région Hauts-de-France

Retrouvons-nous sur

prochorientation.fr

Juillet 2024 - © Philippe Dapvril